

LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP SYNERGIE DIVERSIFIES 4 PART C - FR0014005OW8

Paris, le 8 avril 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) Synergie Diversifiés 4 géré par Auris Gestion et nous vous informons à ce sujet de modifications à venir.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Conformément au souhait de votre société de gestion les modifications suivantes vont être effectuées à compter du 15 avril 2024 :

- Modification de la dénomination du FCP
- Modification de l'objectif de gestion
- Modification de l'indicateur de référence
- Possibilité d'investir en actions, obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire en direct
- Augmentation de l'exposition aux obligations et instruments du marché monétaire

L'objectif de ces modifications est d'offrir la possibilité au gérant de diversifier les poches actions et obligations en constituant une poche de titres vifs complémentaires de la sélection des OPC afin de générer de l'alpha (gestion active), d'améliorer la transparence, et d'optimiser la structure de frais en réduisant les frais des sous-jacents (frais indirects).

Veillez vous reporter à la section « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? » pour plus de détails.

Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que votre fonds avait pour objectif de rechercher, sur la durée de placement recommandée, fixée à trois ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à €STR quotidien capitalisé (flooré à 0) + 4%.

Sa performance enregistrée est en deçà de celle de son indicateur de référence sur la durée de placement recommandée.

Après une première phase de baisse des marchés en 2022, marquée par l'éclatement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et la hausse importante de l'inflation, la Société de gestion a conservé une stratégie très défensive dans la crainte de subir un nouveau choc de marché. La Société de gestion a conservé ce positionnement jusqu'à la fin de l'année 2022 et au début de l'année 2023 en raison des risques géopolitiques (guerre en Ukraine, Chine), et de ceux pesant sur les taux et sur la croissance économique, ce qui n'a pas permis de profiter du rebond des marchés entre le 30 septembre 2022 et le 30 juin 2023.

Si l'Europe est effectivement rentrée en récession technique (deux trimestres consécutifs de croissance du PIB négative), les marchés ont privilégié le scénario de la relance économique avec l'accalmie sur les prix de l'énergie et des baisses de taux à venir.

Les principaux détracteurs de performance ont donc été les obligations et plus précisément les fonds ayant une forte sensibilité aux taux.

Vous trouverez en annexe un graphique illustratif.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le **15 avril 2024**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts.
Nous vous rappelons par ailleurs que votre FCP ne facture pas de commission de rachat.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : **Oui**
- Augmentation du profil de risque : **Oui**
- Augmentation potentielle des frais : **Oui**
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Très significative¹.



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion*	<p>Le FCP SYNERGIE DIVERSIFIES 4 a pour objectif cible de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée nette de frais supérieure à €STR quotidien capitalisé (flooré à 0) + 4%, dans le cadre d'une gestion de type discrétionnaire. Cet objectif est fondé sur des hypothèses de marché retenues par la Société de Gestion ; il ne constitue, en aucun cas, une garantie de rendement ou de performance.</p>	<p>Le FCP SYNERGIE DIVERSIFIES a pour objectif cible de réaliser, sur la durée de placement recommandée d'au moins trois (3) ans, une performance annualisée nette de frais supérieure à son indice de référence, dans le cadre d'une gestion de type discrétionnaire. Cet objectif est fondé sur des hypothèses de marché retenues par la Société de Gestion ; il ne constitue, en aucun cas, une garantie de rendement ou de performance. L'indice de référence du produit est : 12.5% Stoxx Europe 600 Net Return + 12.5% MSCI ACWI Net TR + 65% Bloomberg EuroAgg 3-5 TR EUR + 10% Bloomberg Global High Yield TR Hedged EUR. Cet objectif est fondé sur des hypothèses de marché retenues par la Société de Gestion ; il ne constitue, en aucun cas, une garantie de rendement ou de performance. Il est rappelé que l'allocation du produit peut s'écarter sensiblement de son indicateur de référence qui ne lie en aucune manière l'équipe de gestion dans la détermination des allocations du produit.</p>

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution du fonds à une ou plusieurs typologies de risques

Indicateur de référence	€STR quotidien capitalisé (flooré à 0) + 4%	12.5% Stoxx Europe 600 Net Return + 12.5% MSCI ACWI Net TR + 65% Bloomberg EuroAgg 3-5 TR EUR + 10% Bloomberg Global High Yield TR Hedged EUR.	
Changement de méthode de sélection des titres*	<ul style="list-style-type: none"> - Actions en direct : néant - Obligations, autres titres de créances et instruments du marché monétaire en direct : néant 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions en direct : [0% ; 50%] - Obligations, autres titres de créances et instruments du marché monétaire en direct : [0% ; 100%] 	
Modification du profil de rendement/risque			
Modification du SRRI	<p>A risque plus faible A risque plus élevé</p> <p>Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé</p> <p style="text-align: center;">←————→</p> <p style="text-align: center;">1 2 3 4 5 6 7</p>	<p>A risque plus faible A risque plus élevé</p> <p>Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé</p> <p style="text-align: center;">←————→</p> <p style="text-align: center;">1 2 3 4 5 6 7</p>	
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	Obligations, autres titres de créances et instruments du marché monétaire : [0% ; 60%]	Obligations, autres titres de créances et instruments du marché monétaire : [0% ; 100%] Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente +	
Frais			
Frais de fonctionnement et autres services	0,20% TTC (Taux maximum)	0,10% TTC (Taux maximum) Il est précisé que les frais de fonctionnement et autres services seront limités à 0,20% TTC de l'actif net lorsque l'encours de l'OPCVM est inférieur à 5 millions d'euros.	
Frais indirects maximum	1,50% TTC (Taux maximum) + éventuelle commission de surperformance prévue dans le prospectus des OPC concernés	0,55% TTC (Taux maximum) + éventuelle commission de surperformance prévue dans le prospectus des OPC concernés	
Commission de surperformance	15% TTC de la surperformance nette de frais au-delà de l'objectif de performance, i.e. €STR quotidien capitalisé (flooré à 0) + 4%, avec application du principe de High Water Mark.	15% TTC de la surperformance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence, i.e. 12.5% Stoxx Europe 600 Net Return + 12.5% MSCI ACWI Net TR + 65% Bloomberg EuroAgg 3-5 TR EUR + 10% Bloomberg Global High Yield TR Hedged EUR, avec application du principe de High-On-High.	=
Informations pratiques			
Dénomination	Synergie Diversifiés 4	Synergie Diversifiés	

*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 02/04/2024.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces opérations interviendront de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elles n'étaient pas conformes à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.aurisgestion.com/>.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

En l'absence d'avis sur cette opération, nous vous invitons également à prendre contact avec votre conseiller ou distributeur.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Sébastien GRASSET
Directeur Général
Directeur de l'Asset Management

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive representation of the name Sébastien Grasset.

Annexe

Graphique comparatif de l'évolution de la performance du FCP Synergie Diversifiés 4, de l'indice de référence actuel (€STR quotidien capitalisé (flooré à 0) + 4%) et du nouvel indicateur de référence (12.5% Stoxx Europe 600 Net Return + 12.5% MSCI ACWI Net TR + 65% Bloomberg EuroAgg 3-5 TR EUR + 10% Bloomberg Global High Yield TR Hedged EUR)

